

LE RÉVEILL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony DUBOIS, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : **FREDERIC COURNET**

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

UNE PARODIE

Avez-vous lu la « Grande protestation de la Droite » contre la loi sur l'enseignement primaire obligatoire et laïque ?

Si vous ne l'avez pas lue, je vous engage à vous délecter de cette déliante élocution ; un pur chef-d'œuvre.

Cinquante-trois droitiers de la Chambre, le dessus du panier cléricale, les pèches à quinze sous de la Légimité et de l'Empire, depuis les Larouchejaquelin jusqu'aux Paul de Cassagnac, ceux de Quiberon et ceux de Sedan, entonnent, avec un ensemble qu'enverraient bien de nos chefs d'orchestre, le chœur du 4^e acte des *Huguenots* : Pour cette cause sainte ! Nous le jurons !

Quelle farce et quels farceurs !

A la cantonnade, c'est à dire à la réunion préparatoire dans laquelle ces messieurs fourbissaient et aiguisaient les poignards et les épées du magasin d'accessoires, le rôle de Saint Bris a été consciencieusement tenu par M. Baudry-d'Asson. Le fougueux député à très bien dit son récitatif :

« Je suis dès à présent résolu à soustraire mon enfant aux présentations de l'Etat et à résister par tous les moyens, même par les armes, à quiconque voudrait soumettre mon fils aux exigences de la loi athée. » Reprise du cœur : Nous le jurons !

Toutefois, le Nevers d'Uzès, je veux dire M. Pieyre est pour les tempéraments. Il propose une mesure moins belliqueuse ; un simple questionnaire à l'usage des pères de famille qui feraient ainsi connaître aux maires s'ils veulent ou non que l'instruction religieuse soit donnée à leurs enfants.

Cette proposition est vivement rabrouée par Baudry-d'Asson qui déclare que les pères n'ont pas à prévenir les maires de leur volonté à cet égard.

Finalement les conjurés, après la ritournelle obligatoire et religieuse cette fois, chargent l'évêque Freppel de rédiger une acadabrante protestation en six points.

Dans le premier, il est affirmé que la loi du 28 mars sur l'enseignement est contraire à la « liberté religieuse et aux droits des pères de famille, » partant mauvais.

Pour tout bon cléricafard, c'est attenter à la liberté religieuse que de ne pas « obliger » les enfants à apprendre leurs bourdes et leurs calembredaines religieuses.

Le second point fait appel à l'amour de tous les bons catholiques.

Il nous menace d'une ligue de tous les chisticoles.

Jusqu'à troisième point, nous n'en sommes qu'à la période de préparation ; mais avec lui commence la période d'action.

« Tout père de famille devra demander — contrairement à la loi — que ses enfants reçoivent à l'école l'instruction religieuse.

Il ne nous déplaît pas de voir ces fanatiques précheurs de l'obéissance passive, se constituer ouvertement les apôtres de la révolte. Pour moins que rien nos aimables jésuites se recommanderaient de la déclaration des droits de l'homme.

Le quatrième point est consacré aux emblèmes religieux que les dévots sont excités à replacer dans les écoles.

Comme on le voit, ça va crescendo. On pousse à l'attaque, qui, comme dans l'air de la calomnie, éclate au cinquième point.

« Aucune intimidation ni vexation ne feront reculer leurs concitoyens devant l'accomplissement de leur devoir, dans le cas où il serait donné à l'école un enseignement qui pourrait blesser la foi des enfants. »

Mais, triple Révérends que vous êtes, puisqu'on ne donnera aucun enseignement religieux, comment pourrez-vous blesser la foi de vos bébés ? « ... et ils

s'engagent à prêter appui à toute défense légitime contre l'arbitraire et l'oppression. »

La clause de l'engagement y est. Ceux qui ne sauront ni lire ni écrire feront une croix, avec un crucifix ou un poignard, n'est il pas vrai ?

Messieurs les Ligueurs auraient dû arrêter là leur scénario. Le sixième point, qui est le dernier tableau, est d'une faiblesse qui dépasse l'œuvre. C'est finir en queue de poisson. On croit assister à une distribution d'arquesbuses nouveau modèle et de hallebardes de premier choix. Il n'en est rien. Les vaillants chefs de la catholicité informent le public qu'ils se réservent de demander « en temps utile » l'abrogation de la loi.

Avis aux malheureux qui se laisseraient prendre à ces boursoufflures cléricales.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Pu télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 1^{er} avril

Publications pornographiques
L'insuffisance reconnue de la loi actuelle sur la presse, relativement aux publications pornographiques, vient de déterminer un groupe de députés, à la tête duquel se trouve M. Ribot, à élaborer un projet de loi complémentaire à l'effet d'armer le gouvernement contre l'épave et le criard dans les rues de ces journaux obscènes. M. Ribot a eu à ce sujet une entrevue avec le ministre de l'intérieur, qui lui a promis l'appui du gouvernement.

Commission du Concordat
Contrairement à ce qui avait été annoncé la commission du Concordat ne se réunira pas pendant les vacances parlementaires ; elle ne reprendra ses travaux qu'à la rentrée.

Limitation des Discours
On a distribué la proposition de résolution présentée par M. Frédéric Thomas, député du Tarn, tendant à introduire dans le règlement de la Chambre une disposition limitant la durée des discours prononcés en séance publique.

M. Frédéric Thomas formule ainsi son projet de résolution. C'est un article unique à ajouter au règlement de la Chambre des députés : « Aucun discours écrit ou parlé prononcé en séance publique ne devra dépasser une heure. Toutefois et par exception, la Chambre pourra concéder une durée plus longue, en raison de l'importance du sujet. »

L'impôt sur le papier
La distribution comprend également un amendement présenté par MM. Antonin Dubost, Bravet, Buyat, Saint Romme, Costes, Marion, Bovier-Lapierre, Louis Guillot, Couturier, Remoiville.

Il est ainsi conçu : Impôts et revenus indirects à supprimer parmi les droits dont on propose d'autoriser la perception : droit sur le papier, 42,569,000.

Commission de la Magistrature
La commission de la magistrature a entendu aujourd'hui les différents auteurs des contre-projets.

Cette audition n'était qu'une simple formalité, la commission ayant déjà pris ses conclusions.

L'exercice de la Chasse
M. Desmons, député du Gard, a déposé hier la proposition suivante :

1^o Toute loi sur l'exercice de la chasse doit se proposer pour but de contribuer à l'alimentation de la caisse des impôts. Il vaut mieux faire peser l'impôt sur le plaisir que sur les objets de première nécessité.

2^o Donner à chaque citoyen la possibilité de se livrer à la chasse. Il faut pour cela, non seulement diminuer le prix des permis mais encore permettre de le payer d'une façon partielle.

3^o Restreindre autant que possible la diminution du gibier.

Pour cela il faut :
1^o Diminuer la durée de la chasse.
2^o L'interdire absolument en dehors des limites légales.

C'est pour obéir à ces trois principes que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre la proposition de loi suivante :

Article premier. — La durée de l'ouverture de la chasse est fixée à cinq mois.

Art. 2. — Tout citoyen qui voudra se livrer au plaisir de la chasse, devra payer un impôt annuel de 15 francs. Il pourra prendre un abonnement mensuel de 5 francs en timbre-poste de chasse de 10 centimes, valable pour un jour.

Ce timbre-poste portera la date des jours, des mois et de l'année, ce qui équivaudra à son obliteration.

La loi sur les Sociétés
La commission extra-parlementaire pour la révision de la loi de 1867 sur les Sociétés vient de décider que les actions devaient rester nominatives jusqu'à leur entière libération.

Aux termes de la législation de 1867, actuellement en vigueur, les actions peuvent être mises au porteur, par délibération de l'assemblée des actionnaires, lorsqu'elles auront été libérées de moitié.

La commission a, de plus, décidé que la prescription quinquennale serait appliquée aux actionnaires qui auront cédé leurs titres.

Réunion de l'Union démocratique
L'union démocratique s'est réunie après la séance. Elle a examiné la proposition Graux portant création de comités parlementaires permanents. Elle a paru hostile à la proposition qui n'a été défendue que par ses auteurs.

Aucune décision n'a été prise.

LES JOURNAUX

Paris, 1^{er} avril.

Le *Voltaire* déclare que tant que la Chambre ne reconnaîtra pas les ministres comme les chefs de la majorité, il n'y aura ni gouvernement solide ni majorité stable.

Le *Républicain français* compte sur l'entraînement patriotique de la Chambre et du Sénat pour voter la proposition sur le recrutement de l'armée.

Le *XIX^e Siècle* dit que la lutte sur la loi d'enseignement est toute politique. C'est au principe même de l'obligation que les conservateurs en veulent.

Le *Journal des Débats* le veut pas de l'autonomie communale ; mais il croit que les rigueurs du régime actuel pourraient être adoucies. Il serait facile d'attribuer aux conseils généraux une partie des droits de tutelle administrative et de contrôle exercés par les préfets.

Le *Soleil* repousse le projet de M. Paul Bert sur le Concordat, qui ferait du clergé un corps de fonctionnaires destinés à servir d'instrument à la politique ministérielle.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE
Séance du 1^{er} avril

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT
La séance est ouverte à 2 heures.
Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

L'élection de M. Dessolliers, à Orléans, et celle de M. Vernières, à Béziers, sont validées.

M. de Mahy, répondant à M. Allcot, dit qu'on commencera au mois de juillet à faire exécuter la loi sur la restauration des terrains de montagne.

La Chambre s'ajourne au 2 mai.
La séance est levée.

SÉNAT

LA SÉANCE
Séance du 1^{er} avril

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER
La séance est ouverte à 5 heures.
Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

VOTE DE LA LOI MUNICIPALE
M. Chesnelong développe un amendement à la loi sur la suppression de l'adjonction des plus imposés, demandant le maintien de l'adjonction quand il s'agit de contributions extraordinaires.

L'orateur croit qu'on doit prendre des précautions contre les excès du suffrage universel. Il proteste contre la suppression du nombre capable de tous les entrainements et de toutes les faiblesses et qu'il ne reconnaît jamais.

L'orateur, rappelant l'expulsion des bénédictins de Soleymus, accuse le gouvernement de faux libéralisme.

M. Lathuille combat l'amendement de M. Chesnelong qui est repoussé après les observations de MM. de Ravignan et Lucien Bran.
Le projet est adopté par 178 voix contre 139.
M. de Freycinet dépose les traités votés hier par la Chambre.
M. de Broglie parle contre les crédits tunisiens s'élevant à huit millions.

Il critique le retard apporté aux explications promises sur la question tunisienne et trouve le silence du gouvernement antiparlementaire et antipatriotique.

L'orateur dit qu'on a eu tort de consentir à restituer au bey les contributions de la Tunisie et demande des explications sur la question de savoir si l'on garantira la dette du bey de Tunis par des engagements de la France.

M. de Freycinet répond que l'effectif de 25 000 hommes en Tunisie est actuellement nécessaire. Il sera diminué au fur et à mesure.

L'orateur explique que les contributions de guerre doivent être rendues au bey parce que nous sommes chez un allié et non chez un adversaire.

Quant aux autres questions de M. de Broglie, M. de Freycinet dit que le gouvernement sera en mesure de soumettre ses idées au mois de mai à l'occasion des demandes de crédits.

M. de Broglie réplique en regretant l'instabilité ministérielle, qui depuis un an ajourne un débat complet sur cette importante question.

Le crédit demandé est adopté à l'unanimité.

M. Buffet demande l'ajournement de la discussion du traité franco-italien afin que la commission puisse étudier la proposition d'un tarif autonome.

L'ajournement est repoussé et le Sénat décide par 172 voix contre 102 de passer à la discussion des articles.

M. Ferry développe un amendement qui est repoussé.

Le Sénat s'ajourne au 2 mai à 3 heures.
La séance est levée à 6 heures 1/4.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 1^{er} avril.

Les ministres ont tenu ce matin un Conseil à l'Élysée sous la présidence de M. Grévy.

M. Varray a fourni au Conseil des explications techniques sur les projets relatifs aux canaux dérivés du Rhône. Aucune résolution n'a été prise au sujet de celui des divers systèmes en présence qu'il convient d'adopter. Toutefois, le gouvernement a l'intention de presser l'étude de cette question.

Incidentement, le Conseil s'est occupé du projet d'un canal de l'Océan à la Méditerranée.

À l'issue du Conseil, M. Cochery a soumis à la signature du président un projet de loi, qu'il a déposé au cours de la séance de ce jour sur le bureau de la Chambre. Ce projet porte création d'une caisse dont les revenus seront affectés à fournir aux communes les fonds nécessaires par la construction d'hôtels des postes et télégraphes.

Le général Billot a fait signer des décrets qui appellent au commandement du premier corps d'armée, dont le siège est à Lille, le général Lallement et qui maintient à Bordeaux le général Dumont.

INTÉRIEUR

Paris, 1^{er} avril

L'AFFAIRE DES GRÉVISTES DE BESSÈGES
Aujourd'hui est venu en appel le procès des citoyens Fermeaud, Jourdan, Dumas, Pascal, Chaye, Bayle et Fourrière. M. Germain-Réache, député de la Guadeloupe est à la barre. Fourrière s'est défendu lui-même.

La Cour, présidée par M. Peyron, a élevé de 4 mois à 8 mois la peine infligée à Fourrière, et de 2 à 3 mois l'emprisonnement de Dumas. Les autres condamnations sont maintenues.

MORT DU PEINTRE LEHMANN
Le peintre Lehmann, membre de l'Institut est mort.

ARRÊSTATION DU CITOYEN MURPHY
Hier a eu lieu l'arrestation de Murphy, rédacteur du *Drapeau rouge*, déjà expulsé comme étranger, il y a plusieurs mois, et qu'on même sort attend après qu'il aura purgé sa contravention au décret qui lui interdisait l'accès du territoire français.

MORT DE M. MOUTHER
M. Mouter, consul de France à Jassy, ancien journaliste, est mort à Nice.

LE GÉNÉRAL BOULANGER
M. le général Boulanger sera, annonce-t-on, prochainement appelé à la direction de l'infanterie au ministère de la guerre, en remplacement de M. le général de Lanuay.

Le général Boulanger était allé représenter la France aux fêtes du centenaire de Yorktown, aux États-Unis.

L'AFFAIRE CHALLEMEL LAQUA-ROCHEFORT
M. Challemel Laquet, avocat, vient d'annoncer au tribunal correctionnel (huitième chambre) que M. Challemel Laquet se désistait de sa dernière poursuite contre M. Rochefort.

L'ÉLECTION DE LA PALISSE
On sait que la nomination de M. Cornil à la chaire d'anatomie pathologique de la Fa-

culté de médecine de Paris a motivé sa démission de député.

Les journaux de l'Allier se préoccupent déjà de donner un remplaçant au docteur Cornil. Quatre candidatures républicaines, tout au moins, seraient déjà mises en avant. Ce seraient celles de MM. Gaspard Cureyras, maire de Cusset ; Gabriel Debord, conseiller général du canton du Donjon, maire de Montignat ; Joannès Miviere, notaire et conseiller général de Jaliguy, et enfin celle de M. Honoré Préveraud, maire du Donjon.

LES VICTIMES DU DEUX-DECEMBRE

Paris, 1^{er} avril.

On annonce que plusieurs membres de l'Extrême gauche auraient l'intention d'adresser une question au ministre de l'intérieur sur l'exécution des prescriptions de la loi du 30 juillet, relative aux victimes du Deux-Décembre.

Le débat porterait particulièrement sur la façon dont la Commission générale a compris sa tâche et sur l'établissement fait par elle de catégories que la loi n'a pas fixées. Nous croyons devoir rappeler à ce propos, que la commission n'a adopté une classification que pour ramener à des chiffres sensiblement égaux, les pensions très diverses allouées pour un même cas, par telles ou telles commissions départementales.

D'autre part, plusieurs députés avaient l'intention de demander au gouvernement ce qu'il entendait par les condamnés, de droit commun. On se souvient en effet, que la commission avait décidé de n'allouer aucune indemnité aux victimes qui se trouveraient dans ce cas. Les explications fournies par le ministre de l'intérieur ayant satisfait les députés qui se sont adressés à lui, il est probable que cette question ne sera pas portée à la tribune.

La commission générale des victimes du Deux-Décembre s'est réunie ce matin au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. le sous-secrétaire d'Etat. Elle a entendu la lecture des rapports sur la Seine-Inférieure, l'Orne, la Manche, le Finistère, les Hautes-Alpes et le Puy-de-Dôme.

Elle a fixé sa prochaine à jeudi prochain.

Toute la série des départements comprenant un petit nombre de victimes est épuisée et la revision est faite à l'heure présente pour près de 10,000 demandés.

Le travail préparatoire, exécuté par les bureaux du ministère, sera terminé dans une vingtaine de jours et, à cette date, tous les dossiers pourront être remis entre les mains des membres de la commission.

Création d'un Hôtel des Postes à Lyon

Paris, 31 mars.

M. Cochery a déposé aujourd'hui à la Chambre un projet de création de caisse pour la création d'Hôtels des Postes en province, notamment à Lyon.

MURTRÉ D'UN GÉNÉRAL RUSSE

Odessa, 1^{er} avril.

Voici quelques détails sur le meurtre du général Strelnikoff :
Le général Strelnikoff, procureur du conseil de guerre de Kieff, était assis hier soir sur un banc du boulevard du Rivage, lorsqu'il a été tué d'un coup de revolver qui lui a été tiré à la nuque. La balle a traversé la tête et est sortie par devant. Le général est mort au bout de deux minutes. Les meurtriers qui étaient au nombre de deux, se sont enfuis vers la partie inférieure du boulevard, où des fiacres les attendaient.

On est parvenu à arrêter la voiture dans laquelle se trouvaient les meurtriers, qui ont blessé à coups de poignard et à coups de revolver trois des personnes qui voulaient les empêcher de fuir.

Les auteurs de ces crimes sont des jeunes gens. Ils refusent tous deux de dire leurs noms. Une enquête est ouverte. Des milliers de personnes contemplent le lieu du meurtre.

Le général Strelnikoff avait été envoyé à Odessa pour diriger l'instruction de procès politiques importants.

LES TROUBLES DE BARCELONE

Barcelone, 1^{er} avril.

Une grande agitation règne dans notre ville. Il ne s'agit pas seulement de protester contre la nouvelle contribution dont la perception est imminente ; il s'agit aussi de protester contre le traité de commerce franco-espagnol.

Les fabricants et les industriels ont fermé leurs fabriques et leurs magasins.

Les casernes sont fermées. Partout on a doublé les gardes. Les rues de

Barcelone sont remplies de monde et on a rarement vu une agitation pareille.

A Gracia, des bandes ont attaqué les bureaux. A Oustra, on a déchiré les registres et incendié les maisonnettes des gardes.

On craint que l'agitation gagne le reste de l'Espagne si le gouvernement ne retire pas la contribution et ne ré-forme pas le traité franco-espagnol.

Barcelone, 1^{er} avril.

Malgré la mise en état de siège de la Catalogne, de nouvelles démonstrations contre le traité de commerce avec la France ont lieu à Lérida, à Reus et à Tarragone.

On a détruit des magasins aux cris de « Vive la République ! »
De nombreuses arrestations ont été opérées.

LA PRINCIPAUTE DE MONACO

Paris, 1^{er} avril.

On se souvient que, jadis, le bruit avait couru de l'achat de la principauté de Monaco par le pape Léon XIII.

En voici bien d'une autre, puisqu'on a raconté le plus sérieusement du monde dans certaines régions parlementaires que M. de Bismarck aurait l'intention de s'octroyer moyennant finances la dite principauté afin d'y établir un tripart.

Nous ne sommes pas suspect de tendresse vis-à-vis du chancelier allemand mais nous savons de source certaine qu'il est l'ennemi acharné des jeux de Monte-Carlo, ce dont nous lui faisons compliment.

ÉLECTION DE M. GAMBETTA

La commission de la loi sur le recrutement s'est réunie pour constituer son bureau.

M. Gambetta a été élu président par 14 voix contre 6, données à M. Tézenas et 2 à M. Margaine.

M. Francis Charmes a été nommé secrétaire.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE

Chambre des députés

Berlin, 1^{er} avril.

La Chambre des députés de Prusse a adopté en troisième lecture les articles du projet de loi politique-ecclésiastique sans modifier les résolutions prises lors de la deuxième délibération. L'ensemble du projet a été adopté par 228 voix contre 130.

Au cours de la discussion générale, le ministre des cultes avait déclaré que le gouvernement maintenait le texte du projet primitif. Il avait ajouté que les résolutions prises hier étaient, en réalité, dans le sens du projet, mais créaient des difficultés qui demandaient à être sérieusement prises en considération.

Le ministre avait en outre fait remarquer que le centre, en sortant de sa réserve, avait beaucoup contribué à rendre la conclusion de la paix plus probable, et que le gouvernement, de son côté, ne lutait pas pour le plaisir de lutter, mais désirait créer une situation différente, un état de choses meilleur.

UNE EXÉCUTION CAPITALE

Le parricide Pierre Lantz vient d'être exécuté à Versailles.

Pierre Lantz, on s'en souvient, avait, dans la nuit du 15 au 16 décembre 1880, assassiné son père, âgé de soixante-dix ans, en lui frappant la tête sur le plancher, et, détail horrible, pendant la lente agonie du vieillard, s'était porté sur lui au plus ignoble des attentats.

Arrêté quelques jours après à Paris, où il s'était réfugié, le parricide comparut une première fois en cour d'assises, le 13 août, par suite d'une indisposition de son défenseur, la Cour renvoya l'affaire au 7 septembre et cette fois Lantz s'entendit condamner à mort.

La Cour de cassation cassa ce jugement pour vice de forme et renvoya Lantz devant la Cour d'assises de Versailles, qui confirma la sentence des premiers juges.

A LA PRISON

Le parricide, transféré à la prison St-Pierre, où il occupait la cellule n° 4, sur rez de chaussée, attendait depuis longtemps la décision du chef de l'État au sujet de son recours en grâce, lorsque, ce matin, à cinq heures, le directeur de la prison, M. Vallée, accompagné du gardien-chef, M. Moisson, de M. Lacaze, procureur de la République, et de M. Durand, commissaire de police, pénétra dans sa cellule. Le condamné ne dormait point.

Lantz, lui dit-il, votre dernière heure est venue.
Lantz, pâle, a paru profondément ému; mais il se remit bientôt. Il déclara au directeur qu'en attendant qu'il entrerait le fourgon dans la cour, il s'était bien douté que c'était lui qu'on venait chercher.
En ce moment entrèrent M. Passa, le pasteur protestant qui a assisté Rossel à ses derniers moments, l'exécuteur, M. Daubier, et ses deux aides.
On procéda aussitôt à la toilette du condamné, pendant que le pasteur récitait les prières d'usage.
Lantz semblait avoir recouvert tout son calme. Il passa, lui-même sa chemise. Il demanda ensuite un petit verre de cognac qu'il but après y avoir laissé dissoudre un morceau de sucre.
Il s'entreteint ensuite longuement avec le docteur Passa, reconnut l'énormité du crime qu'il avait commis et jura de l'expiation dignement.
Enfin, à six heures moins un quart, toutes les formalités préliminaires accomplies, deux aides le firent monter dans le fourgon qui, précédé d'une forte escouade de gendarmes à cheval, se dirigea au petit trot vers le lieu de l'exécution.

L'EXÉCUTION

Un arrêté de 1843 fixe comme lieu d'exécution un endroit situé à 100 mètres environ de la grille de la ville, à la lisière du bois des Gonnards.
Lorsque nous arrivons, la sinistre machine est entièrement dressée; les aides, sous la direction de M. de Paris, graissent les rainures et s'assurent du fonctionnement de tous les rouages.
La scène, qu'éclairait la faible lueur de quelques lanternes, est des plus lugubres.
Quelques gendarmes et sergents de ville empêchent les curieux, qui commencent à arriver, d'avancer trop près de la guillotine.
M. Baudet, commissaire central de Versailles, et son collègue, M. Chauvin, surveillent les préparatifs et organisent le service d'ordre en attendant l'arrivée des troupes.
La pluie ayant cessé de tomber, le nombre des amateurs de ce triste spectacle augmente rapidement: vers cinq heures, on peut compter douze cents personnes environ, parmi lesquelles nombre de femmes et d'enfants.
A cinq heures et demie, un bataillon du génie arrive et forme le carré autour de l'échafaud. Deux pelotons de arrières vont se masser en avant et en arrière de la route.
A six heures, un long frémissement de la foule annonce l'arrivée du condamné. Le fourgon s'arrête à trente pas du terrible instrument.
On aide Lantz à descendre; le pasteur Passa le soutient à gauche, le premier aide de l'exécuteur le soutient à droite.
Le condamné à la tête couverte du voile noir des paridiés; il est nu pieds et une longue chemise blanche retombe sur son pantalon gris. Il marche lentement en raison de ses entraves et le temps qu'il met à parcourir le trajet qui le sépare de l'échafaud semble aux spectateurs d'une longueur démesurée.
Il fixe aussitôt le couteau dont la lame au soleil tranchait vivement sur le bois brun qui lui sert de cadre; il paraît calme et fixe son regard sur les assistants. Il s'entreteint ensuite avec le pasteur Passa. On lui a tiré son voile, et nous pouvons l'examiner tout à loisir; c'est un grand garçon de 34 ans, fort, trapu, aux cheveux très noirs.
On lui a coupé sa barbe, qu'il portait entière. Ses yeux brillent de l'éclat le plus vif.
Tout en causant avec le pasteur, Lantz fixe avec une certaine assurance le terrible couperet.
Enfin le pasteur, après avoir donné l'accoutance à Lantz, que celui-ci lui rend s'éloigne vivement.
Le condamné reste immobile; sur un signe de Daubier, les aides le saisissent par les bras et le jettent sur la bascule; la lunette est rabattue, mais elle tombe mal; les aides replacent vivement la

tête de Lantz dans la position voulue. Un bruit sourd se fait entendre; le sang jaillit sur la guillotine et le corps du supplicié roule dans le panier.
Les aides prennent le seau qui contient la tête, le vident dans le panier, et celui-ci, prestement refermé, est porté sur le champ dans le fourgon, qui, escorté par la gendarmerie, se dirige au galop vers le cimetière des Gonnards, où l'inhumation a eu lieu.

GRÈVE DE MOIRANS

Mon cher Directeur,
Romain, la chambre syndicale va distribuer ses livres à deux heures; on espère qu'un assez grand nombre de membres des chambres de la région viendront consacrer, par leur présence, cette distribution et apporter à nos faibles encouragements qui leur sont dus.
Elles y comptent beaucoup; ainsi que je vous le disais récemment, c'est un grand coup porté à l'autocratie patronale, qui essaie encore de le parer par des intrigues de tous les instants.
Il appartient donc aux chambres syndicales environnantes de venir seconder la chambre de Moirans qui se forme et qui, dès sa formation, voit se dresser devant elle des obstacles que le soutien de ses collègues peut détruire aisément.
Les événements qui viennent de se passer à Moirans, ont étonné la population; personne ne se doutait qu'il fût possible de lutter avec succès contre les fabricants abrités dans leurs coffres-forts, aussi cette demi-victoire rend elle un peu d'aplomb et de confiance à la classe des travailleurs.
On comprend aujourd'hui que le groupement des petits qui sont le nombre peut faire échec à la volonté des grands qui n'ont à leur service, que le despotisme brutal d'un sac d'argent et peut-être aussi l'appui moral de quelques fonctionnaires aussi cléricaux qu'anti-républicains qu'il est possible de l'être.
Affectant le dimanche de suivre le dais à toutes les processions, jetant des regards furibonds aux ouvriers qui oublient quelque peu le chemin de l'Eglise, ces hommes payés par la République, se réunissent fréquemment dans ce qu'ils appellent leur cercle et que j'appelle moi, leur repaire, et ont trouvé le moyen de faire craindre la forme de gouvernement qui leur donne leur pain quotidien.
Ah! qu'ils y prennent garde on finira par se lasser et on les démasquera sans pitié.

A propos de fonctionnaires je vous parlais avant-hier de M. Merlin, le maire de Moirans; vous savez que je suis peu habitué à prodiguer des éloges aux autorités et que le *Réveil Lyonnais* va droit au but, sans s'inquiéter des petites inimitiés qu'il peut s'attirer; je dois dire cependant que le maire de Moirans est assez populaire chez les ouvriers et qu'il a su conquérir une réputation de droiture et de loyauté que je serais heureux de constater chez beaucoup d'autres.
Mais hélas! à toute médaille il y a un revers, et chacun et convaincu ici que si l'usurier Martin disparaissait du pays, M. Merlin serait le Phénix des maires de petites localités.

Somme toute, le pays a repris ses petites habitudes, son petit train-train; on attend impatiemment la journée de demain, qui, si le temps le permet, sera un véritable jour de réjouissances.
Je vous en enverrai le compte-rendu.
Henry LAPEYRE.

P. S. — Je pars à l'instant pour Grenoble, pour assister à la réunion des chambres syndicales, ce soir à huit heures; comme il sera question de la grève de Moirans, je ne veux pas manquer cette réunion, dont je vous enverrai le compte-rendu.
H. L.

ECHOS DE LA GRÈVE DE ROANNE

Mon cher directeur,
Roanne, 1er avril 1882.
Nous avons dit hier que cent vingt ouvriers désignés à la colère des patrons par la part très active qu'ils avaient prise à la grève, par l'énergie qu'ils avaient déployé pour défendre leurs droits inconnus, restaient sur le pavé.
C'est en faveur de ceux-là que nous adressons un dernier et pressant appel aux lecteurs du *Réveil Lyonnais*.
Solidaires d'une même cause, nous devons aide ceux qui ont succombé dans la lutte qu'ils ont entreprise, au nom du droit et de la justice, contre la force et la tyrannie.
Il ressortira de cette grève un enseignement utile, et que messieurs les patrons feront bien de méditer.
Les sympathies dont les grévistes de Roanne ont été l'objet de la part de leurs frères, ouvriers comme eux, ont une portée qu'il serait inutile de méconnaître.
Elles affirment d'une éclatante façon la solidarité qui unit les travailleurs.
C'est de bonne augure pour l'avenir.

LES SAPEURS-POMPIERS

L'enquête ouverte par M. le maire de Lyon sur la révocation arbitraire de sept sapeurs pompiers est enfin terminée.
Elle a confirmé pleinement les faits que nous avions signalés dans le *Réveil*.
M. Gailleton a déclaré que M. Morel et ses amis avaient toujours été de bons et excellents serviteurs; qu'ils avaient les meilleures notes de bataillon; que d'autre part, M. Courdoux était un homme violent et brutal, manquant absolument d'instruction et d'éducation, ayant, à diverses reprises, contrevenu au règlement des sapeurs-pompiers.
Malheureusement, a conclu M. le Maire, l'administration se trouve déshonorée; c'est le conseil de discipline qui a prononcé la révocation, et le conseil de discipline est souverain et sans appel.
Voilà, on en conviendra, une étrange façon de rendre la justice.
Des hommes sont victimes d'un faux rapport; ils sont révoqués pour un acte qu'ils n'ont pas commis; une enquête est ouverte; elle démontre la parfaite innocence des inculpés et la mauvaise conduite de leur accusateur et parce que le conseil de discipline a statué, on laisse subsister une condamnation injuste! Ce serait par trop monstrueux.
On les sapeurs-pompiers sont coupables ou ils sont innocents. S'ils sont coupables, qu'ils encourrent la peine méritée, rien de mieux; mais s'ils sont innocents, et tel est notre avis, ils ont droit à être réhabilités; ils doivent rentrer la tête haute dans la 3^e compagnie et le capitaine Courdoux doit en sortir. Je défie tout homme de cœur de sortir de ce dilemme.
Quelle sécurité et aurait-il donc pour ces braves citoyens qui exposent quotidiennement leur vie pour sauver celle de leurs semblables, si un officier, parce qu'il a des galons, pouvait à son gré briser leur avenir, en leur ôtant leur réputation?
Quel est l'homme, aussi dévoué soit-il, qui consentirait à faire partie d'un corps où il serait exposé à de semblables monstruosités.
Pour l'honneur du Conseil municipal, nous espérons que les choses ne se passeront pas ainsi; il se trouvera parmi nous des hommes qui ont le courage de le préférer à casser l'arrêt du conseil de discipline, qui condamne d'excellents sapeurs pour le bon plaisir d'un capitaine incapable et rageur.
Nous raconterons un jour comment nous rattrapâmes la haine de M. Courdoux à l'égard du sergent-fourrier Morel;

on verra que sa révocation et celle de ses amis, ne sont qu'une vengeance personnelle du capitaine Morel.
Pour aujourd'hui, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs l'étrange manière de procéder de ce conseil de discipline dont les arrêts sont souverains. Sur sept membres dont il se compose, il y en a généralement trois qui ne savent ni lire ni écrire.
Un jour, le sergent-fourrier Morel se présente devant le conseil composé ainsi: il veut donner des explications sur les faits qui lui sont reprochés et qui sont faux; il offre de faire entendre des témoins. Aux premières paroles qu'il prononce, le président l'interrompt par ces mots:
Vous vous défendez trop bien!

Romez.
Le 25 février 1881, Morel et Moyne, victimes d'un faux rapport, sont condamnés par le Conseil de discipline à 5 francs d'amende, sans avoir été entendus, cela va sans dire; ils en appellent; Morel prendra parole; il demande à faire entendre des témoins qui constateront la fausseté des accusations.
— Je crois que vous êtes orateur, lui dit le président; vous êtes sans doute un intrus.
La cause est entendue. Rompez! Mille millions de tonnerre. Et l'amende de 5 francs fut maintenue.
De plus fort en plus fort, comme chez Nicot!
Un incendie éclata, chemin des Cultes, le sapeur Rollin est le premier sur le lieu du sinistre; il brûle un paletot; puis le feu éteint il ramène le matériel au dépôt; on fait un rapport contre lui l'accusant de ne pas avoir été présent à l'incendie; à des témoins constatant qu'il est arrivé le premier, qu'il a manqué être victime de son dévouement; condamné à 3 francs d'amende.
Un jour qu'il était de garde au Grand-Théâtre, Rollin arrive 20 minutes avant l'heure à son poste; le lendemain, il est amendé de 1 fr. 50 pour 55 minutes de retard. Il avait amené des témoins, constatant le fait, mais il avait compté sans la partialité du président, qui s'écria de sa voix la plus grave: «La cause est entendue: Rompez!» Et l'amende fut maintenue.
Vexé, cela se comprend, d'être traité de cette manière, Rollin déclara qu'il se plaindrait au préfet. Quinze jours après, on lui rendait ses amendes sur les rangs.
Nous pourrions remplir les colonnes de notre journal de citations de ce genre, mais les faits que nous venons de citer suffisent amplement à démontrer le cas qu'on doit faire des jugements rendus par ce singulier conseil de discipline, que le maire de Lyon proclame souverain et sans appel, et que nous considérons comme un conseil charlatanesque.
Interprétée par nos artistes des Célestins, une bouffonnerie de ce genre laisserait bien loin derrière elle les pièces si applaudies de la *Belle Hélène* ou la *Mère Angot*.
(A suivre)
H. ALBERT.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON
Suite de la séance du 31 mars
PRÉSIDENCE DE M. LE D^r GAILLETON
La séance est ouverte à 8 h. 20.
La lecture du procès-verbal est renvoyée à la prochaine séance.
— *Hospices civils.* — Fourniture d'avoine, 35,000 kil.; autorisation de traiter de gré à gré. Adopté. Rapporteur, M. Lépine.
— *Hospices civils.* — Observations concernant l'attribution du tirage des obligations de la ville le 15 avril prochain.
M. le docteur Gailleton répondra à la prochaine séance.
— *Mont-de-Piété.* — Réfection de la toiture et crépissage, dépenses évaluées 6,000 francs. Travaux donnés à l'adjudication publique. Rapporteur, M. Girardin. Adopté.
— *Construction d'une rampe pour le tirage des bois à Vaise.* — Travaux complémentaires. Autorisation de ces travaux, évalués à 30,000 fr., en participation avec l'Etat par moitié, soit pour la ville 15,000 francs. Rapporteur, M. Girardin. Adopté.

— *Hospices civils.* — Mise au 2^e par celle de 84 m., autorisation de vente de gré à gré. Rapporteur, M. Vignat. Avis favorable.
— *Hospices civils.* — Autorisation de faire exécuter par voie de régie, le logement du maître boulanger, à la meunerie des hospices; dépenses 6,200 fr. Rapporteur, M. Vignat. Avis favorable.
— *Demande de démolition.* — *Lezaire, née Berbez,* à l'effet d'obtenir au cimetière de Loyasse une concession gratuite, de deux cases en compensation d'une équivalente qu'elle possède à l'ancien cimetière de Vaise.
La concession est accordée, mais au cimetière de la Croix Rousse où de la Guillotière. Rapporteur, M. Vignat. — Adopté.
— *Vente par la ville d'une parcelle de terrain située chemin de Gorge de Loup.* Main-levée d'inscription d'office. Rapporteur, M. Dubost. Adopté.
— *Hospices civils.* — Ouverture d'urgence d'un crédit de 6,000 fr. à rattachar au budget de 1881. — Rapporteur, M. Commissaire, avis favorable.
— *Mairie du Petit Collège, ancienne chapelle.* — Installation de la justice de paix, dépenses 19,000 fr. Travaux confiés aux adjudicataires des travaux d'entretien des bâtiments communaux.
Après des observations de MM. Javot et Bessières, les conclusions sont adoptées. Rapporteur, M. Minard.

— *Prolongement du boulevard de la Part-Dieu entre la rue du Chatelet et la rue de Brozes.* — Modifications au projet par délibération du 30 décembre 1880; approbation du nouveau projet. Rapporteur, M. Valensaut. — Adopté.
— *Route nationale n° 7 et route départementale n° 43, nivellement.*
Après des observations de M. Girardin et les explications de M. Chéron, les conclusions du rapport sont adoptées. — Rapporteur, M. Valensaut.
— *Rue du Chatelet.* — Instance Pupier contre de Leuse. Appel en garantie formé contre la ville de Lyon. Autorisation à ester en justice et à défendre devant la juridiction compétente formée contre la ville. — Rapporteur, M. Robin. Adopté.
M. le docteur Gailleton informe le conseil d'une demande du tribunal de Commerce d'un crédit de 2,000 fr. qui serait affecté à l'achat d'ouvrages de droit et menus objets d'installation.
L'administration fera un rapport qui sera remis à la commission des finances. — Adopté.

SUITE DE LA DISCUSSION DU BUDGET
Art. 24. — Inspection des substances, boissons, denrées alimentaires. — Police et surveillances des marchés, 6,000 fr.
Après des observations de MM. Girardin, Javot et Julia, l'article est adopté.
Art. 25. — Inspection de la viande de boucherie, 27,480 fr. Adopté.
Art. 26. — Inspection des ports, 6,000 fr. Adopté.
Art. 27. — Inspection des vidanges, 5,000 fr.
M. le docteur Gailleton. — L'administration va traiter avec les compagnies pour un abonnement ou droit fixe de stationnement, de cette façon la surveillance sera facile.
L'article est adopté.
Art. 28. — Dépenses diverses de la police administrative, 5,000 fr. Adopté.
Art. 29. — Chiens errants, frais de fourrière, 18,000 fr.
M. Bessières invite l'administration à faire étudier un nouveau système de fourrière, afin d'éviter bien des inconvénients.
L'article est adopté.
Art. 30. — Bains publics, frais de gardiennage, 3,900 fr.
M. le docteur Gailleton. — L'administration est occupée d'un projet de bains publics fermés, conforme à ceux qui existent sur le Rhône. Ces bains seraient mis à la disposition du public moyennant une très faible rétribution. L'article est adopté.
Art. 31. — Service médical et pharmacotique de nuit, 8,000 fr.
M. le docteur Gailleton. — Actuellement, ce service est très onéreux et mal fait; l'administration va réorganiser complètement ce service, afin de parer aux nombreux abus qui se commettaient journellement.
L'article est adopté.
Art. 32. — Voitures publiques, contrôle et surveillance du matériel, 45,300 fr.
M. le docteur Gailleton. — Ce service va être réorganisé; la surveillance des tramways et omnibus, exercée jusqu'à ce jour par la préfecture, vient d'être rendue à la police municipale.
On créera huit emplois d'agents contrôleurs qui seront à poste fixe, et un emploi d'agent contrôleur ambulants.
L'article est adopté.
Art. 33. — Gardes-champêtres; traitement et habillement; 2,300 fr. Adopté.

Art. 34. — Sociétés de secours mutuels livrés et registres; 1,500 fr. Adopté. L'ensemble du chapitre Justice et Poiss. mis aux voix est adopté.
CHAPITRE V
SAPEURS-POMPIERS
M. Julia demande 225,505 fr. 50 Art. 35. — Personnel, 132,925 fr.
M. le docteur Gailleton. — Il est créé un emploi de chef mécanicien inspecteur blissements publics, tels que théâtres, cirques, réservoirs, et assurera du bon état et du bon fonctionnement de ces appareils.
Cet emploi sera entièrement civil et séparé du personnel du bataillon. L'article est adopté.
Art. 36. — Musique municipale affectée au bataillon des sapeurs pompiers, 9,500 fr. M. Bessières demande l'augmentation du chef et du sous-chef.
M. Julia demande qu'il y ait un officier, l'autorisation ne soit accordée que pour des concerts de bienfaisance ou pas appliqués à des œuvres de bienfaisance ou philanthropique. Après des explications données par M. Javot, l'article est adopté.
Art. 37. — Service de jour et de nuit, démonté 41,062 fr. 50.
L'article est adopté.

LES SAPEURS-POMPIERS RÉVOQUÉS
M. Julia demande si l'enquête concernant des sapeurs de la 3^e compagnie terminée.
M. le docteur Gailleton. — J'ai comparé les pièces du dossier, malgré une étude sérieuse, je suis resté fort perplexé.
Voici les faits:
Ils ont été jugés par le conseil de discipline du bataillon, et ses décisions souveraines.
Or, il est arrivé que dans les premiers et sixième compagnies, des officiers existaient depuis longtemps déjà entre sapeurs et sapeurs.
Dans la première compagnie, grand l'extrême modération et à l'esprit de concorde, qui amenaient le regrette capitaine Rollin, cette aménité cessa aussitôt.
Il n'en est pas de même à la troisième compagnie. Là, des faits regrettables se sont passés. Cela tient peut-être à ce que, ce quartier occupé par les grands sapeurs, officiers et sapeurs travaillent ensemble dans les mêmes ateliers. Des attaques, altérations toutes privées, venant de sapeurs et d'autres, font qu'un certain ressentiment existe encore quand on est sur les rangs.
Il faut le reconnaître, il y a eu de la part d'un officier de cette compagnie, le capitaine Courdoux, un parti pris. Cet officier a un grand talent, et sur les rangs un des subordonnés de son grade, à l'exception d'un de ses sapeurs, le sieur Rollin, l'objet de mauvais procédés de la part du sieur Courdoux, son capitaine.
Le capitaine, traduit par son sapeur en justice de paix, a été condamné à l'amende et aux dommages-intérêts. Depuis cette condamnation, le capitaine avait gardé grand ressentiment contre Rollin.
Par suite de ressentiment et des menées quelque peu brutales de cet officier, quelques hommes qu'il croyait lui être hostiles furent l'objet de nombreuses vexations.
En suite de ces faits, la compagnie se divisa en deux camps bien tranchés, les hommes suivirent le capitaine et d'autres prirent fait et cause pour les hommes punis.
Il était donc bien difficile, si ce n'est impossible d'arriver à une entente entre les parties.
Ce capitaine a été puni de trente jours de suspension par le Conseil de discipline pour un fait excessivement grave, à ce moment on aurait dû le révoquer.
Le conseil de discipline n'a pas cru cela juste, la parole que le capitaine n'était un contumax des faits qui lui étaient reprochés et ses bons et ses anciens services, a nombreux actes de courage pour lesquels il est plusieurs fois médaillé, ont pesé sur la décision du conseil de discipline.
Voilà pour l'officier auteur de cette décision, dont on peut dire, qu'il a manqué de tête, mais bon cœur.
Quant aux sept sapeurs aujourd'hui révoqués, je dois déclarer que les notes de services relevés, sont toutes en leur faveur.
C'étaient de bons et courageux serviteurs; quelques-uns déjà anciens dans le bataillon, n'ayant jamais été l'objet d'aucune plainte jusqu'au jour où ce conflit s'est élevé.
Situation étrange et qui est à regretter, c'est que le sergent-fourrier Morel, compris dans cette révocation, a de très longue note de service, il est reconnu comme le meilleur sous-officier non seulement de sa Compagnie, mais encore de tout le bataillon.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

LES DEUX MÈRES

PAR
M^{lle} RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE
LA FIGURE DE CIRE

(Suite.)

La marquise était devenue très pâle. La tête baissée et les yeux à demi fermés, elle réfléchissait.
Pour un instant, elle oubliait son malheur et elle pensait aux souffrances qu'avait dû éprouver la pauvre mère d'Asnières, qui était, comme elle une victime de son misérable frère.
Depuis un instant, madame de Germond regardait la marquise avec inquiétude.
Elle se leva, s'approcha d'elle, et lui dit tout bas d'un ton affectueux:
— Ma chère marquise, est-ce que vous vous sentez indisposée?
— Nullement, répondit madame de Coulange.
— Je vous ai vu pâlir, cela m'a effrayé.
— Ah! je suis pâle? fit la marquise avec un sourire plein de tristesse.
Aussitôt le rose reparut sur ses joues.
— Vous ne l'êtes plus, répondit la comtesse; voilà vos fraîches couleurs revenues.

La marquise ébaucha un nouveau sourire.
— Ce que vient de nous raconter madame Wendel m'a vivement impressionnée, dit-elle.
— Et c'est ce qui vous a attristée; je sais combien vous êtes sensible; votre bon cœur prend toujours part aux douleurs des autres.
La marquise jeta un coup d'oeil sur la pendule.
— Est-ce que vous songez déjà à nous quitter? lui demanda la comtesse.
— M. de Coulange m'a dit, sans me le promettre positivement, qu'il viendrait me prendre avant onze heures; si à onze heures il n'est pas arrivé, je me retirerai. Mais je veux vous dire tout de suite que je suis très heureuse d'être venue vous voir ce soir.
— Elle reprit en élevant la voix:
— Il me semble que madame Wendel oublie de nous faire connaître la fin de son intéressant récit.
— J'ai tout dit, madame la marquise, répondit la femme de l'ingénieur.
— Et la mère de l'enfant? Vous ne nous avez pas appris ce qu'elle est devenue.
— C'est vrai, fit madame de Germond, vous ne nous avez pas dit cela.
— Et pour cause, madame la comtesse; j'ignore absolument.
— Ah! la pauvre mère! s'écria la marquise d'une voix tremblante, elle est morte, peut-être?
— C'est ce que m'ont dit, mais sans pouvoir l'affirmer, quelques personnes d'Asnières. Je vais vous apprendre, d'ailleurs, tout ce que je sais concernant cette malheureuse jeune femme.
Quand, en se réveillant le matin, elle découvrit que la femme chez laquelle elle demeurait avait disparu avec son enfant, elle se mit à pousser, comme je vous l'ai dit, des cris désespérés et elle tomba sur le parquet où on la trouva,

quelques instants après, ne donnant plus signe de vie.
La pauvre enfant avait été frappée d'un coup terrible qui, dans sa position, pouvait être mortel. Heureusement, les soins ne lui manquèrent point. Pendant plusieurs semaines, elle fut dans un état désespéré. Chaque jour, à Asnières, on s'attendait à apprendre sa mort. Enfin, elle guérit. Peut-être eût-il mieux valu qu'elle mourût. Le médecin constata qu'elle avait complètement perdu la mémoire. La malheureuse était folle!
— Folle! s'écria la marquise.
— Elle le fut sans doute de sa raison, mais elle n'était pas folle. Elle était folle de douleur, elle était folle à la justice sur la femme qui lui avait volé son enfant et sur les moyens qu'on avait employés pour l'amener dans la maison d'Asnières.
Comment se nommait-elle?... Avait-elle une famille, des parents? Était-elle née à Paris? Quel était son passé? Comment avait-elle été séduite? Il fut impossible de le savoir.
Un jour, on la fit monter dans une voiture et on l'emmena. Depuis on n'a plus entendu parler d'elle à Asnières. Évidemment on l'a enfermée dans une maison d'aliénés.
— Maintenant, est-elle toujours dans un hospice, condamnée à vivre privée de sa raison, ou bien est-elle morte, comme quelques personnes le prétendent? Voilà ce que je ne saurais dire.
La marquise éprouvait un horrible malaise.
— Elle sentait son cœur se serrer et sa poitrine se gonflait de sanglots prêts à éclater.
— Et devant le monde elle était forcée de se contenir, de refouler les larmes qui lui venaient aux yeux et les sanglots qui montaient à sa gorge.
La conversation continuait. On par-

lait maintenant d'une chose et d'une autre; mais la marquise n'écoutait plus.
A chaque instant ses yeux se tournaient vers la pendule.
— Si on l'eût observé un peu attentivement, on aurait vite remarqué qu'elle était contrainte, impatiente, inquiète, fiévreuse.
— Et c'est là ce qu'elle redoutait, car elle sentait qu'à la moindre question qui lui serait adressée elle ne pourrait plus retenir ses larmes.
Enfin, la pendule sonna onze heures.
Elle se leva et sortit du salon.
Elle était délivrée de son embarras pénible.
Elle poussa un long soupir et respira avec force.
— Elle se trouva un peu soulagée.
— Madame de Germond vint la rejoindre et elles s'empressèrent avant de se séparer. La marquise descendit rapidement l'escalier. Dans la rue, devant la maison, elle trouva sa voiture qui l'attendait. Des que le valet de pied eut refermé la portière, elle se mit à pleurer à chaudes larmes.

XVII
LES SURPRISES

La marquise s'était blottie et se cachait pour ainsi dire dans un coin du coupé, comme si elle eût craint de montrer sa douleur à quelque regard indiscret.
Toutes sortes de pensées se croisaient se heurtaient tumultueusement dans son cerveau.
— Ou ouvrait son cœur à une pitié profonde pour la mère, elle avait senti que déjà sa haine pour l'enfant diminuait.
— Je ne l'aimerais jamais, se dit elle, c'est impossible; mais, après ce que je viens d'apprendre, je n'ai plus le droit de le haïr.

Il est innocent, innocent comme sa pauvre mère, et ce n'est pas à lui de porter la peine des coupables.
Qui sait? S'il apprend un jour qu'il est étranger à la famille de Coulange, peut-être trouvera-t-il qu'on n'aura pas assez fait pour lui après l'avoir enlevé à la tendresse de sa mère.
— Pour un enfant, rien au monde ne vaut l'amour maternel!
— Et en pensant que la mort pouvait la séparer de sa fille, elle sentit un frisson courir dans ses membres.
— Ainsi, continua-t-elle, cet enfant n'a pas été ramassé près d'une borne, au coin d'une rue; ce n'est pas un pauvre petit abandonné; il n'a pas été livré, vendu par une mère sans entrailles, comme je le croyais...
— Ah! je suis heureuse d'être délivrée de cette mauvaise pensée!
— Ils ont trouvé une jeune fille séduite par un de ces misérables qui sacrifient tout à leurs passions, qui se font un jeu des larmes et des souffrances et pour lesquels la femme n'est qu'un hochet, un instrument de plaisir.
— Honteuse, désolée, elle s'était probablement enfuie de la maison de ses parents pour leur cacher sa faute et se soustraire à leur colère.
— Quelles promesses lui ont-ils faites pour l'attirer dans le piège qu'ils lui tendaient?
— Ils l'ont amenée à Asnières et là ils l'ont emprisonnée.
— Ils avaient peur que leur victime ne leur échappât. Et ils lui ont volé son enfant! volé!...
— Et Dieu, qui voit tout, Dieu, qui protège les innocents, défend les faibles, qui tient en ses mains le tonnerre qui foudroie les scélérats, le Dieu de justice a laissé accomplir cette infamie!
— Les misérables, les lâches! leur crime est doublement monstrueux! Oh! la pauvre mère! Il me semble que je la

Il résulte de ces faits, qu'il y a eu compensation de deux côtés, il y a eu compensation de la part des deux camps.

L'administration municipale se trouve complétement désarmée devant l'arrêt du conseil de discipline et elle n'a aucune action sur lui.

Si l'administration n'était retenue par la mise en vigueur du projet de transformation du bataillon, à date prochaine, elle aurait purement et simplement dissous la 3. Compagnie pour la réorganiser ensuite.

Il est en tous points regrettable que ces sappeurs aient eu à subir et à maintenir leur démission, les règlements du bataillon empêchant d'une façon formelle de recevoir ces démissions qu'on dit être converties en révocations.

Si le Conseil veut connaître les documents concernant toute cette affaire, M. le Dr Gaillon serait très heureux de les communiquer afin de mieux éclairer le Conseil.

M. Juvet remercie le maître des explications qu'il vient de donner au Conseil il savait que les sappeurs révoqués étaient de bons et courageux citoyens.

M. le docteur Gaillon. — M. Juvet fait partie de l'administration du bataillon, si le Conseil y consent, il lui remettra tout le dossier, et les membres du Conseil qui le désirent pourraient s'entendre avec lui afin de connaître les documents de cette affaire.

Cette proposition est adoptée.

M. Juvet. — Je regrette, pour ma part, que le conseil de discipline du bataillon, en cette circonstance, ait agité avec beaucoup trop de partialité, tant en faveur du capitaine que contre les sappeurs.

Reprise de la discussion du budget

Art. 38. — Achat, entretien et transport du matériel, 15,600 fr. Adopté.

Art. 39. — Location, G.233 fr. Adopté.

Art. 40. — Achat exceptionnel du matériel, 18,000 fr. Adopté.

Art. 41. — Emploi du legs Berger, 460 fr. Adopté.

L'ensemble du chapitre 5, mis aux voix, est adopté.

FUNÉRAILLES DU CITOYEN FAVRET

Voici le discours prononcé par M. Régipas, maire d'Anse, aux funérailles civiles du citoyen Favret, le 1^{er} avril 1882 :

Avant que cette tombe soit fermée, permettez-moi de rappeler, en quelques mots, quelle a été la vie de l'honnête homme qui va y reposer en paix pour toujours.

Claude Favret fut un de ceux dont la vie peut se définir en deux mots : abnégation et dévouement.

Ami passionné de la justice et de la liberté, il devait être la victime de toutes les réactions.

Libre-penseur, il était nécessairement voué à bien des persécutions.

Le gouvernement de Juillet le trouva également sur la brèche, car il ne pouvait admettre l'inégalité qui existait alors entre les différentes classes de citoyens.

En 1818, il crut un instant son rêve réalisé.

Mais hélas ! le réveil fut terrible. Traqué par la police de l'homme de Décembre, il ne put échapper que par hasard à Cayenne ou Lambessa.

Cependant il fut encore un de ces intrépides lutteurs qui contribuèrent le plus à organiser dans nos campagnes le moyen de la résistance contre la tyrannie impériale.

Son dévouement ne pouvait être égalé que par sa modeste simplicité.

Il s'est sacrifié pour la cause qui lui était chère, sans attendre, ni désirer la moindre récompense.

CONCERT DE LA FANFARE LYONNAISE

Nous apprenons avec plaisir que la Fanfare Lyonnaise donnera son 26^e grand concert annuel, le samedi 22 avril, à 8 heures du soir, au Grand Théâtre.

Nous sommes certains du succès de cette brillante soirée musicale dans laquelle nos meilleurs artistes se feront entendre.

Nous donnerons sous peu le programme qui contient tous les éléments de la plus franche réussite.

TOURISTES LYONNAIS
Aujourd'hui dimanche, 2 avril, à une heure et demie précise, dans la salle du Casino, concert annuel de la Fanfare des Touristes Lyonnais (cours militaire) chef : E. Cros, avec le concours de MMes Marie Pinckel et Jeanne Ashard ; MM. Engel, Seguin, Oueyrel et Nerval, du Grand-Théâtre.

Mme Sarah Rambert ; MM. Dalbert et Gerbert, du théâtre des Célestins.

MM. Alexandre Lagan, A. Bedetti, Michel, P. Bedetti, U. Bedetti, Peracico, Fritsch, Bitter, Mazier, Berthet, Kangnes, Bidégain, Corron, Terrains, de Brom, Forestier, de l'orchestre du Grand-Théâtre et de la Société des concert et du Conservatoire, et de A. Prevet, piston solo de la Garde-Républicaine. — Xylophoniste.

ALCAZAR
Aujourd'hui dimanche, 2 avril, l'Alcazar donne la dernière soirée carnavalesque de la saison.

L'administration offre à cette occasion, aux nombreux habitués, la traditionnelle tombola de l'An et de son bâi qui sera tiré à 10 heures du soir.

PANORAMAS POPULAIRES
Le public suit toujours avec empressement les représentations des panoramas populaires du cours du Midi.

On ne se lasse pas d'admirer ces superbes toiles d'où ressortent, à chaque instant une foule de détails qui ont échappé aux regards lors d'une première visite.

THEATRE DELORBIEUX
Angle des rues Moncey et Sainte-Elisabeth.
A la demande générale, quatre grandes représentations, à 8 heures, 5 heures et 6 heures à prix réduit, à 8 heures brillante représentation de physique amusante donnée par MMes Marie et Blanche, les gracieuses prestidigitatrices, Jonglerie indienne, exécuté par Mlle Cécile, jongleuse des concerts de Paris, avec le bienveillant concours de M. Emmanuel, qui exécute sur son tambour la Prise de Sébastopol. Continuation des brillantes scènes de magistère, exécutées par le docteur Benezet et son merveilleux sujet, Mlle Zoé. Chansonnettes comiques, physique, taumaturgie, vaudeville, Jonglerie, équilibre.

SPECTACLES DU 2 AVRIL 1882
Grand-Théâtre
8 heures. — Le Tribut de Zamora.
Théâtre des Célestins
1 h. 1/2. — Le Monde ou l'on s'ennuie.
7 h. 1/2. — Les Deux Timides.
Les Faux Bonshommes.
Un Tigre du Bengale.
Théâtre des Variétés
7 h. 1/4. — Trente ans ou la vie d'un joueur, drame en 3 époques et 6 tableaux.
Le Garçon de chez Véry, com. en 1 acte.
Théâtre de la Gaîté (Rue Diderot, 7)
La Tour de Nesté, drame en 9 actes.

Panorama de Lyon
A l'entrée du Parc de la Tête-d'Or (station des tramways) : Le Siège de Lyon en 1793. (Visible toute la journée.)

CHRONIQUE LOCALE

Nous rappelons à nos lecteurs que le concert annuel des Touristes Lyonnais a lieu aujourd'hui à 1 h. 1/2 précises, dans la salle du Casino.

Le choix du programme et les noms des artistes chargés de l'interpréter attireront certainement une foule considérable.

On sait que cette excellente société s'est assurée le concours d'un virtuose de premier ordre, M. Prevet, piston solo de la garde républicaine et xylophoniste.

La Société des anciens élèves de la Martinière invite tous les anciens élèves à assister à la causerie que fera M. A. Bérard, avocat à la cour d'appel, sur la crise agraire, en Irlande, lundi prochain, 3 avril, à 8 heures précises du soir, dans une des salles de l'Ecole de la Martinière.

Nous espérons que M. le général Billot n'arrêtera pas son choix sur le revolver qui est très lourd et qui, porté réglementairement, ne permet pas de s'asseoir.

Puis le revolver devant être fixé au ceinturon, à l'aide d'un passant *ad hoc*, ne saurait être porté sur la capote ou le dolman, à moins de lui adjoindre comme dans la cavalerie, une corroie de ceinture qui, sur le manteau, produit un déplorable effet.

Toutes nos préférences sont pour la ceinture à grand d'or, qui est à la fois élégante et commode.

Le comble de l'audace... Ce comble a été commis par un malheureux inconnu, qui s'est introduit hier dans la cour d'une maison sise rue de Vendôme, 124.

Pour s'emparer plus aisément d'une paire de rideaux qui séchaient sur un balcon du 2^e étage, et afin d'éviter toute surprise désagréable, notre homme imagina d'enfermer leurs propriétaires à double tour.

La chose lui fut d'autant plus facile que la clé était restée à l'extérieur, et avant que ceux-ci, les époux Gayard, fussent revenus de leur ébahissement, le voleur avait défilé d'un pied léger, emportant sous son bras l'objet convoité.

Un commencement d'incendie, dû à une cause accidentelle, s'est déclaré hier matin, à onze heures et demie, dans le magasin de boulangerie tenu par M. Clavel, rue de Saint-Ly, 15. Il a été éteint aussitôt par ce dernier, aidé de quelques voisins.

Les pertes, peu considérables, sont couvertes par une assurance.

Un commencement d'incendie s'est également déclaré dans la matinée, dans une cave appartenant à M. Daudet, mécanicien, rue Bugeaud, 51. C'est un passant, qui voyant sortir une épaisse fumée du soupirail, s'est empressé de donner l'alarme.

La pompe de la rue Tête-d'Or, amenée sur le lieu du sinistre et mise en batterie, a eu raison du feu après un quart d'heure de travail.

Les dégâts sont insignifiants.

Une jeune femme, M^{lle} T... qui traversait dans la journée, le pont de la Guillotière, en compagnie de ses deux enfants, a été renversée sur le chemin par une voiture de maraicher.

Relevée par des passants et transportée par leurs soins, dans une pharmacie du cours de Brosses, cette femme qui n'avait heureusement reçu que des contusions sans gravité, a pu continuer sa route, après avoir pris un cordial.

Le cadavre d'un enfant nouveau-né, du sexe masculin, a été trouvé hier matin sur le porche de l'église d'Ainay. Il a été transporté à la Morgue, pour être soumis à l'examen de M. le docteur Leassagne.

Avant hier matin, vers dix heures, un cheval attelé à une jardinière s'est brusquement emporté au moment où son propriétaire se disposait à monter sur le siège de sa voiture.

Lancé à fond de train, et n'étant plus dirigé par personne, il aurait infailliblement causé quelque grave accident sans la présence d'esprit et le courage du gardien de la paix Brémer, qui s'est résolument élané à la tête de l'animal et qui est parvenu à le maîtriser, après avoir été traîné sur un parcours de dix mètres environ.

La Jeune Libre-Pensée

Tous les jeunes gens de la Société de la Jeune Libre-Pensée, société de Lyon, sont convoqués d'urgence à la réunion privée qui aura lieu aujourd'hui dimanche, 2 avril, à trois heures du soir, chez le citoyen Le Croix, cours de Brosses, 7.

Société philanthropique de la Haute-Loire
Dimanche, 2 avril, concert, éducation, collection et réception de nouveaux adhérents, au siège social, rue Saunier, 21, de 2 à 4 heures.
Le président, E. DEMEURE.

Société Philanthropique
Des enfants de la commune de St-Pierre-de-Bonf (Loire).

La Commission exécutive convoque en assemblée générale, le dimanche 2 avril, à 4 heures précises, tous les Sociétaires adhérents, pour la constitution définitive de la Société, au siège social 47, rue Sainte-Catherine, café Jeanne, ancien café Fourmier.

Nous prions les adhérents, ainsi que ceux qui voudraient se faire inscrire, d'être très honorés de bien vouloir commander par lettre leurs intentions jusqu'au samedi 1^{er} avril au siège social.

ORDRE DU JOUR :
1^o Rapport de la Commission. — 2^o Nominations des administrateurs. — 3^o Questions diverses concernant la Société.
La Commission s'ouvrira de midi à 1 heure pour recevoir les nouveaux adhérents des deux sexes qui pourront prendre part au vote.

NOTA. — Le citoyen Chavanne assistera à la séance.
La commission,
ROBERT, SAGE, JOURDAN, GARDE, FAUVEY, FAYARD, et PABRE.

Corde des Travailleurs des Brotteaux
Rue Cuvier, 164
L'administration a l'honneur d'inviter les Sociétaires à une soirée de chant qui aura lieu le dimanche 2 avril. On entendra le citoyen Rémy Doure, ainsi que plusieurs artistes de mérite qui ont bien voulu prêter leur concours. On commencera à 7 heures.
Pour l'administration,
BUCHON.

Société philanthropique dauphinoise de Lyon
MM. les membres de ladite Société qui auraient quelques réclamations à lui adresser sont priés de s'adresser au bureau des renseignements à demander, le bureau des renseignements se tient à leur disposition tous les dimanches, de 9 à 11 heures du matin, au siège social, rue Grégoire, 63, au 3^e.

NOTA. — Les Sociétaires sont priés de faire leur versement mensuel, le premier dimanche de chaque mois, chez leur collecteur respectif.
Le secrétaire, L. AYTIER.

M. Ch. CASIMIR qui exploite de compte à demi la Pharmacie Morlois de Lyon, 5, rue Sainte-Catherine, vient de céder à M. Louis VIRAVELLE, pharmacien, lequel prie la clientèle de cette maison de lui adresser dorénavant toutes les commandes et communications concernant la dite pharmacie.

BOURSE DE PARIS
Du 1^{er} mars 1882

500 Francs	83 35	Union gén.	...
500 Id.	83 60	Credit de Fr.	...
500 Id.	84 50	Foncière lyon.	532
500 Id.	147 82	Banque ott.	770
500 Id.	89 85	Banq. autric.	525
500 Id.	42 40	Banq. hongr.	427
500 Id.	42 40	Autrichien.	427
500 Id.	...	Lombard.	...
500 Id.	...	Saragosse.	...
500 Id.	...	Nord-Esp.	616
500 Id.	...	Suez.	2565
500 Id.	...	Paris-L.M.	477
500 Id.	...	Consolidés.	401 3/4

BOURSE DE LYON
Du 1^{er} mars 1882

500 Francs	82 85	Suez	...
500 Id.	...	Crédit lyon.	532 75
500 Id.	...	Ville de Lyon	91
500 Id.	...	Ville de Paris	512 50
500 Id.	...	Ville de Lyon	392 50
500 Id.	...	Crédit lyon.	532 75
500 Id.	...	Rhône et L.	...
500 Id.	...	Crédit lyon.	532 75
500 Id.	...	Banque ott.	...
500 Id.	...	Crédit lyon.	532 75
500 Id.	...	Banque autric.	...
500 Id.	...	Saragosse.	...
500 Id.	...	Nord-Esp.	...
500 Id.	...	Suez.	...
500 Id.	...	Paris-L.M.	...
500 Id.	...	Consolidés.	...

DÉPARTEMENTS

RHONE
SOCIÉTÉ DE LA LIBRE PENSÉE
Villefranche. — Pour cause de réparations, la salle Isaac Laperrière n'étant pas libre, la réunion des Sociétaires de la Libre Pensée aura lieu à la salle du Chalet-aux-Jours d'hui dimanche, 2 avril, à 2 heures du soir.

Les citoyennes et citoyens, partisans de la Société, qui désirent en faire partie, sont instamment priés d'y assister pour se faire inscrire et retirer leur carte.

Les officiers de la réserve et de l'armée territoriale qui sont, en ce moment, invités à venir à...

L'exposition des beaux arts et des arts appliqués à l'industrie s'ouvrira à Saint-Étienne (Loire) le 15 août 1882 et sera close le 15 septembre suivant. Elle aura lieu dans les galeries du palais des Arts, sous le patronage de la municipalité.

Tous les artistes français et étrangers sont invités à y prendre part.

Seront admis à cette exposition :
1^o Les ouvrages de peintures, dessins, aquarelles, pastels, miniatures, gouaches, reliefs sur porcelaine et sur faïence, vitraux et cartons de vitraux ; gravure de lithographie, sculpture et architecture.

Les ouvrages au genre et des arts spéciaux applicables à l'art décoratif et industriel.

Les frais de l'exposition seront payés par une subvention de la ville.

Une loterie sera organisée à la fin de l'Exposition, le produit de la vente des billets de la loterie ainsi que le produit des entrées et de la vente des livres seront consacrés à l'achat des tableaux et objets d'art choisis parmi les œuvres exposées et qui seront distribués par la voie du tirage au sort entre les possesseurs des billets de la loterie.

Le tirage de la loterie sera fait en séance publique après la clôture de l'Exposition.

Un arrêté ultérieur réglera l'organisation de cette exposition.

Les demandes de renseignements devront être adressées à M. H. Gonnard, directeur du Palais des Arts, secrétaire général de l'Exposition.

GRAND THÉÂTRE
On annonce pour le 13 avril prochain, une représentation de *Serge Panine*, le grand succès du Gymnase.

Mme Devoyod, de la Comédie française, joue le rôle de Mme Desvarrennes ; M. Montouis, de l'Odéon, celui de Serge Panine.

On dit que ces deux éminents artistes seront secondés par une troupe de choix.

MÉNAGERIE BIHEL
On nous informe qu'un des jours de la semaine prochaine un amateur, connu du public stéphanois, entrera, en compagnie de Bihel, dans le cage aux lions et là, au milieu des fauves, dira la magnifique poésie du maître : *Le Lion*.

Avec un pareil programme on peut, sans risque, prédire que la *loge* sera insuffisante.

ISÈRE
ELECTION AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES
Grenoble. — Un arrêté préfectoral convoque les électeurs patrons de la deuxième catégorie du conseil des prud'hommes, pour le jeudi 13 avril prochain, à neuf heures du matin à l'Hôtel de Ville, de Grenoble, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du conseil, en remplacement de M. Emile Jay, décédé.

GRÈVE DE MOIRANS
Le Comité de la grève de Moirans vient d'adresser une lettre de remerciement aux membres de l'ancienne chambre, des ouvriers tailleurs de notre ville, pour leur marque de sympathie et de solidarité dans la grève.

Nous soumissions, pleine résuite à cette lettre qui prouve d'être très intéressante.

ARDECHE
Roos. — Sur la ligne de chemin de fer entre Ruons et Grèges, au kilomètre 700, un homme étranger à la Compagnie P. L. M., s'est imprudemment engagé sur la voie au moment où un train allait passer.

Traqué par la machine, le coup fut si violent que ce malheureux a rendu instantanément le dernier soupir.

BOUCHES-DU-RHONE
Mars. — Cette nuit, un ouvrier étranger à la compagnie P. L. M. a été trouvé tué par un train à environ un kilomètre de la gare de la Joliette.

On suppose que cet ouvrier, dont l'identité n'a pu être établie, était en état complet d'ivresse.

La police, aussitôt informée, s'est rendue sur les lieux et a procédé aux constatations d'usage.

GARD
Nîmes. — Entre Laudun et Orsan, vers midi, le chasseur-pierrier de train 711 a grièvement blessé un homme couché sur la voie au kilomètre 720 près de l'embranchement d'Alais.

Ramené à Nîmes dans le fourgon du conducteur chef, cet homme, dont l'identité n'a pu être établie, a été admis d'urgence à l'hôpital.

Ses jours paraissent en dangers.

ENTREPRISES CIVILES
Demain lundi, 3 courant, à 7 h. 3/4, aura lieu les funérailles de la citoyenne

CHAVERNOT
Née Alexandrine MAGNAUD

Le convoi partira du domicile de la défunte, rue Rabelais, 75, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

SUBSCRIPTIONS
Souscription des parents dont les enfants sont à l'école de la rue Rabelais :

Fichez, 2 fr. ; Bartholet, 2 fr. 15 ; Sena, 4 fr. 20 ; Roulet, 4 fr. 40 ; Terme, 50 cent. Total, 10 fr. 25.

Versée au *Reduit Lyonnais* par le citoyen Krauer père.

Grève de Roanne
Versé par quelques membres de la chambre syndicale de la teinture Lyonnaise, 2 fr. 40 c.

BULLETIN OUVRIER
Chambre syndicale des courtiers roannais. — La maison Bazin, rue de la Quarantaine, ayant imposé une diminution de 25 pour 100 sur le tarif à ses ouvriers, ceux-ci ont dû quitter immédiatement le travail.

CREDIT LYONNAIS

FOUNDEUR EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS

22 rue de la République

6 0/0 à 12 0/0 à échéances 1 2 ans.

4 0/0 à 18 mois

3 0/0 à 1 an

2 1/2 0/0 à 6 mois

2 0/0 à 3 mois

1 0/0 à l'argent remboursable à vue

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS
ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 8
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéances fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Escompte et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.
Ordres de Bourse.
Service spécial pour la Caisse de Reports.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR
M^{me} V^{ve} YVERNAT
5, rue Vieux-Nevers (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon
Fension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations
Prix Modérés
Connait l'Allemand

AVIS AUX OUVRIERS

Cabinet de consultations médicales gratuites, tous les jours de 1 h. à 8 h., rue Ferrandière, 27.

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 120 millions de francs
Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris
Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19
Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :
A. Boulevard de la Croix-Rousses, 159.
B. Place au Pont, 3, Guillotière.

VERITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par l'ACADÉMIE DE MEDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Bénéfique au Quinquina
ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S^t-HONORÉ
Dépôt : 48, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

tendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de santé, dite :

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur névreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 400.000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castelluau, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.
Cure n^o 98.714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaises digestions, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et méancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — Léon Fournier, instituteur à Eynacras (Haute-Vienne).
N^o 63.476. — M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de

soffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesse des os, etc. — Cure n^o 99.026. — Avignon. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. Boanaz, née Carbonnetty, rue du Balay, n^o 11.

Cure n^o 400.480. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. de MONTANBY, 44, rue Condorcet, Paris 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 1 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonnes digestions et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits anti-diabétiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 10 et 20 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.
Évitez toute substitution frauduleuse.

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture FUY-LAU-RENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

FRUITION ANNAE

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Epices et Produits divers.

Mais attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Moutiers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Samedi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier de Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-gérant, Tony LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

Continuer le rouleau à...
M^{me} CHEVALLIER
Sage-Femme de 1^{re} Classe
tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 31, au 1^{er} LYON

Les boissons gazeuses. Guide...
M^{me} STEPHANIE
Avis de Dettas
M. Pillot, rue Thibaut-Glandiennes, 24, prévient le public qu'à dater de ce jour il ne reconnaît aucune dette contractée par Josephine Chabas, son épouse.

A VENDRE ou à Louer
BELLE PROPRIÉTÉ
CLOSE DE MURS
Composant Près Jardin, Vigne et Maison d'un étage
Située à Brindas, hameau du Gourd
S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

A VENDRE
D'occasion, une FABRIE en noyer verni, de 24 couverts, à un pied.
S'adresser à M. Fontaine, tailleur, 2, rue du plat.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS AUX DEUX PASSAGES

A L'OCCASION DES FÊTES DE PAQUES
Lundi 3 Avril et Jours suivants
EXPOSITION & MISE EN VENTE DE TOILETTES NOUVELLES POUR DAMES, JEUNES FILLES, FILLETES ET GARÇONS

Robes, Costumes, Matinées, Peignoirs, Robes de chambre, Manteaux et Confections pour dames, Vêtements complets et Pardessus pour petits garçons, Costumes pour fillettes, Modes, Chapeaux pour dames et enfants, Ombrelles, Lingerie, Cravates, Châles, Fichus, etc.

Les nombreux arrivages qui viennent de s'effectuer ces jours-ci dans nos magasins, se composent, non-seulement d'objets confectionnés, mais aussi d'étoffes nouvelles de tous genres, d'articles pour ameublements de Villas et Maisons de campagne, ainsi que d'un nouveau choix considérable d'articles riches pour

Trousseaux et Corbeilles de Mariage

Nos vitrines offrent aux regards des promeneurs, Aujourd'hui Dimanche, de nombreux spécimens des articles que nous mettrons en vente à partir de

DEMAIN LUNDI 3 AVRIL

AVIS. Notre Catalogue illustré des nouveautés de Printemps et d'Été est sous presse; aussitôt paru, c'est-à-dire vers le 5 avril courant, nous le mettrons ou l'enverrons gratis et franco à toutes les personnes qui nous en feront la demande.

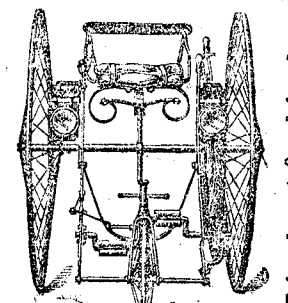
AUJOURD'HUI L'ANCIEN GUIGNOL

est mis en vente partout le sixième numéro de



SOMMAIRE :
L'Instruction obligatoire, article patois; l'Union nouvelle, ballade sur l'air de M. Dumollet; les Infortunes de M. le Curé du Gourguillon, dialogue entre Guignolet Gnafron; Depossio, vieux poète lyonnais; Chronique du Poulailler, etc

TRICYCLES ANGLAIS SALVO



Envoi du catalogue illustré de 30 c. Exposition, essai, vente SALVO, 9, place des Jacobins, entresol, Lyon.
PAS DE SUCCURSALE A LYON

CORSETS sans Mécaniques NAUDE

brevetés, dispensant de toutes ceintures
32, rue de l'Arbre-Sec, LYON

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35
Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, robes, couronnes pour premières communion.
Détail au prix du gros

CHAPELLERIE

Maison RIVIER cours Fondée en 1848
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 60
Prix fixes

INJECTION BARRAJA

remède infatigable
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.
Cours Lafayette, 115, Lyon

SANS INJECTIONS NI MERCURE
D^r PELLON, guérit rapidement
MALADIES SECRETES
Consultations tous les jours de 9 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

AU SOUVENIR DE BÉRANGER

47, Rue de la République (en face de la Maison des Deux Passages)
COSTUME COMPLET HAUTE NOUVEAUTÉ
Depuis 29 francs

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années, et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux qui font tant de victimes parmi les petits êtres dont la vie et la santé nous coûtent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 55, place de la République. — Détail: Ph. Valandra, 19, grande rue de la Croix-Rousses; ph. Brunier, rue St-Georges, 66; pharmacie Mazade et Dolor, rue d'Algérie, 14; pharmacie Saint-Alexandre, à Saint-Just; pharmacie Boissonnat, cours de Broese; Pharmacie Centrale; pharmacie Vial, à Vaise.
A GRENOBLE: Pharmacie Chetronne et Mercet.
A SAINT-ÉTIENNE: Pharmacie Seigle, rue de Foy.
Prix : 2 fr. 50 cent.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, sépératives, anti-bilieuses, anti-glaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.
Lire l'Instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.
Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.
Dépôt: Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

l'indication d'une formule infaillible pour guérir en quatre jours les écoulements récents, ainsi que ceux devenus chroniques et récidivants, incurables, causés par le virus de 30 ans. — BYMID, à Vienne (Autriche)

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

144, Boulevard de la Croix-Rousses, 144
C. THIVOLLET Successeur
Lyon - 87, Cours de la Liberté - Lyon

40^e Année MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon
Tenue par M^{me} PARADIS
Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris
REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS
M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-cour), les dames malades, étiées ou enceintes qui désirent la consulter.

EN VENTE AUJOURD'HUI

Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

Le 3^e N^o du

JOURNAL DE GUIGNOL ILLUSTRÉ

Le Public a compris que le « Journal de Guignol Illustré » est bien le vrai, le seul organe de Guignol cher aux Lyonnais.

On le reconnaît à son Patois si exact et à ses Dessins si spirituels.

Voir dans le Numéro de ce Jour

LE BRIGADIER DE CHAPONOST

Le demander dans tous les kiosques de la ville

EN VENTE à l'Agence V. FOURNIER

LYON - 14, Rue Confort - LYON

BOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1892

6 francs l'Exemplaire relié

LISEZ LE GUIDE FINANCIER

Guide utile et indépendant du marché en Banque (92 pages non cotées) parait le jeudi, adressé gratuitement à toutes personnes qui en font la demande, 10, rue Drouot, Paris.

TRAMWAYS & OMNIBUS DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Echoppes de la Compagnie
S'adresser, pour traiter, à l'Agence de l'Industrie V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON